

Fausse fiche de poste

Par lauol, le 29/11/2020 à 10:20

Bonjour,

Employé municipal, étant en conflit avec mon chef de service pour avoir dénoncé ses agissements (clientellistes), celui ci se venge en me privant d'avancement et en ternissant mon image. Dernièrement, il a fait une fiche de poste comme étant responsable en disant que je le faisais mal. J'ai écrit au maire (mon employeur) en contestant et en joignant mes feuilles de notation où mes fonctions sont étrangères à une responsabilité, de plus j'ai rajouté 2 témoignages de mes coéquipiers qui confirment celà. Je n'ai obtenu aucune réponse depuis 2 mois. Comment puis je me défendre alors ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **29/11/2020** à **10:49**

Bonjour,

Votre contestation ne demandait pas forcément de réponse...

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale...

Par lauol, le 29/11/2020 à 14:30

C'est ce que j'ai fait puisque mon courrier (preuves incluses) a été remis au bureau du personnel avec le reçu, donc de ce fait la DRH est forcément informée. Je ne pense pas que ce soit légal de faire des fausses fiche de poste d'où mon étonnement qu'il n'y ait pas de réponse utile avec rétablissement de situation. Je ne suis pas adhérent à un syndicat j'en ai parlé à 2 qui m'ont dit qu'ils ne pouvaient faire guerre mieux quant au 3ème, c'est le syndicat de mon responsable que j'ai vu aussi et qui m'a dit que ça ne concernait que moi et mon chef de service. Je ne vois pas ce que je peux faire de plus.

Par P.M., le 29/11/2020 à 14:58

J'ignore quelle réponse vous attendiez, une fiche de poste du moins dans le privé a pour but de définir les fonctions du salarié...

Si vous estimez qu'il n'est pas légal de ne pas vous répondre, il ne vous reste qu'à porter l'affaire devant le Tribunal Administratif...

Par lauol, le 29/11/2020 à 15:08

Justement, j'attendais qu'il y ait réparation de l'erreur puisque ma fiche de poste ne correspond pas du tout à mes fonctions. J'ai déjà vu un avocat qui m'a confirmé que ce n'était pas légal mais que ce n'était pas assez lourd pour saisir le tribunal administratif pour ça, il m'a dit de garder ce courrier pour l'avenir au cas où d'autres fautes seraient commises pour constituer un dossier et éventuellement aller en justice.

Par P.M., le 29/11/2020 à 15:31

Si vous avez déjà vu un avocat, si aucun Représentant du Personnel ne veut ou ne peut vous défendre, je ne vois pas ce que l'on peut vous dire de plus...

Par lauol, le 29/11/2020 à 15:47

C'est ce que je vois... Merci tout de même pour cette confirmation. Cordialement lauol